



L'ONU ABANDONNE LE RWANDA

Des Casques bleus à Kigali, le 25 mai 1994. Lorsque le génocide commence le 7 avril, l'ONU est présente au Rwanda pour assurer la mise en place des accords de paix d'Arusha. Mais le 21 avril, le Conseil de sécurité décide à l'unanimité de réduire ses effectifs, qui passent de 2539 à 270 hommes. L'ONU a également la responsabilité d'avoir attendu deux mois avant de reconnaître que des « actes de génocide » étaient en train de se produire. Lorsque la France intervient le 22 juin, elle se retrouve seule ou presque sur le terrain. Les États-Unis, marqués par leur échec en Somalie, reviennent sur leur promesse d'aide matérielle en avions. L'Italie, qui a promis un soutien logistique, retire son engagement au dernier moment. La Belgique argue du fait qu'elle est l'ancienne puissance coloniale et que son opinion publique reste traumatisée par l'assassinat de ses dix Casques bleus le 7 avril. Le Royaume-Uni estime quant à lui que le Rwanda ne fait pas partie de sa zone d'influence.

Dossier du Magazine L'Histoire (février 2014)

L'opération Turquoise

Pas plus que l'« opération turquoise », opération militaire française lancée le 22 juin 1994 avec l'accord de l'ONU. Sa mission officielle ? « *Mettre fin aux massacres partout où cela sera possible, éventuellement en utilisant la force.* » Pour beaucoup, c'est un écran de fumée, les règles de comportement des forces françaises leur enjoignant également d'« *adopter une attitude de stricte neutralité vis-à-vis des différentes factions en conflit.* » L'opération Turquoise avait reçu, de fait, l'ordre de protéger le gouvernement génocidaire en l'exfiltrant au moment de la victoire du FPR.

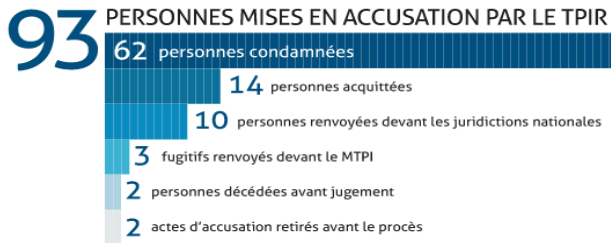
Alors que le massacre est encore en cours, les autorités françaises ont, sous couvert de neutralité, continué de soutenir politiquement, diplomatiquement, financièrement et militairement le régime Hutu mis en place après la mort de Habyarimana. En 2007, la France reconnaît officiellement que des « erreurs politiques » ont été commises.

<https://www.geo.fr/geopolitique/guerre-entre-tutsis-et-hutus-quel-a-ete-le-role-de-loperation-turquoise-organisee-par-la-france-211917>

Le TPIR a été mis en place par l'ONU en 1994 et a jugé 93 personnes notamment des personnalités politiques, militaires, religieuses et médiatiques

Le Tribunal en bref

Le TPIR a été le premier tribunal international à rendre des jugements contre les personnes présumées responsables de génocide. Le TPIR a également été la première institution à reconnaître le viol comme un moyen de perpétrer le génocide.



Juges du Tribunal pénal international pour le Rwanda.
© 2009 Jeremy Stephenson

LA JUSTICE « GACACA »

Entre 2002 et 2012, 12 103 juridictions *gacaca* composées de 138 505 juges élus dans leurs communautés ont instruit et jugé 1,9 million de dossiers. La majorité des condamnations concerne les pillages ; 800 000 personnes ont été reconnues coupables de participation directe aux tueries et aux viols. La plupart, condamnée à des peines alternatives à l'emprisonnement, est retournée vivre sur leurs collines. Aujourd'hui, près de 40 000 personnes purgent encore une peine : trois fois moins qu'en 1999 où plus de 120 000 prisonniers attendaient leur jugement, le Rwanda détenant alors le record mondial de densité carcérale.



COUP DE POUCE

Expliquer les réactions internationales

Expliquer le rôle problématique de la France

Expliquer les manières dont les coupables ont été jugés